

## **Bulletin du comité de liaison SNCS**

### **Compte-rendu de la session de printemps**

#### **Section 40 du CNRS**

**(27-29 mars 2001)**

---

Bonjour !

Vous trouverez dans ce bulletin

1. Notre bilan de la dernière session de printemps de la section 40
2. Le compte rendu détaillé de la session
3. Le point sur les motions votées lors de la dernière réunion intersyndicale du 2 avril
4. La convocation pour la prochaine réunion intersyndicale SNCS SGEN, qui se tiendra le mercredi 30 mai, à la MSH, de 12h à 14heures.

Amicalement

Marie-Claire Lavabre

Nonna Mayer

## **I. Bilan de la session de printemps**

Le bilan est globalement positif. On notera que la section fait un effort pour expliciter et afficher plus clairement ses critères d'évaluation, comme par exemple pour l'attribution des médailles (section 2, ). Par ailleurs l'élection de Dominique Darbon, maître de conférence à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV et directeur du CEAN (Centrer d'études de l'Afrique Noire) au siège laissé vacant par la démission d'Anémone Kober-Smith, va permettre de renforcer l'expertise de la commission dans le secteur jusqu'ici sous représenté des aires culturelles.

Quelques petits points toutefois à relever.

- On regrettera le manque de coordination entre la direction scientifique et la section dans la gestion du département STIC (Sciences et technologies de l'information et de la communication), qui a conduit à la démission de Patrick Laurens du conseil de département STIC, où il s'était très activement investi (voir section 2.2 et 2.3, la motion de soutien votée par la section).
- Le problème de la présence des représentants des collèges B et C lors des discussions au sujet des promotions CR1, DR1 et DRCE n'est pas entièrement réglé et on peut regretter que la motion du SNCS, qui préconisait une solution de compromis, n'ait finalement pas été soumis au vote de la section.
- Sur le passage CR1 il y désormais plus de postes que de candidats CR2 à 4 ans. La direction scientifique a pris l'habitude de proposer aux CR2 à 3 ans de faire acte de candidature, ce qui ne poserait pas problème si tous les CR2 à 4 ans se présentaient, et passaient en priorité. Or ce ne fut pas le cas cette année (une seule candidate à 4 ans sur les quatre candidats, classée première). Et on peut craindre que ne se mette en place une logique de concours au passage CR1.

## **II. Compte rendu détaillé de la session de printemps**

### **1. Discours de Mme Maurel, directeur scientifique du département SHS**

#### **1.1 Exposé**

Mme Maurel précise que son exposé se situe en complément de ce qu'elle a présenté à l'automne 2000, avec de nouveaux éléments d'information.

Mme Maurel fait d'abord un point sur la situation du CNRS aujourd'hui avec la nouvelle directrice générale et le nouveau président. Une réflexion stratégique est engagée, qui devra déboucher à l'été 2001 afin que le CNRS puisse présenter un contrat d'objectif au Ministère de la Recherche à la fin 2001. Cette réflexion devra prendre en compte les grandes priorités que sont :

- le rajeunissement des chercheurs et des enseignants-chercheurs ;
- la mobilité entre le CNRS et l'université ;
- l'interdisciplinarité, qui est encore plus fortement affirmée par la direction générale aujourd'hui qu'elle ne l'était avant ;
- des rapprochements et des partenariats avec l'enseignement supérieur ;
- l'innovation et le transfert technologique, auxquels tient aussi beaucoup la nouvelle direction générale.

En outre, tant la Direction de la Recherche du ministère que le CNRS souhaitent affirmer la dimension internationale du CNRS, notamment dans le cadre d'un espace européen de la recherche. Mme Maurel précise que les sections vont être étroitement associées à la réflexion stratégique. Celle-ci se fera à trois niveaux : le comité de direction du CNRS ; les sections du comité national ; les délégations régionales.

Mme Maurel insiste sur le fait que le CNRS est dans une période de transition et qu'il s'agit de définir une nouvelle gouvernance. Cela consiste notamment en :

- un nouveau statut, qui implique un nouveau partage des rôles entre la direction générale et la présidence ;
- une réforme des instances consultatives : les nouveaux conseil scientifique et conseils scientifiques de département seront réunis à l'automne 2001, avec une moitié d'élus et

une moitié de nommés, dont des personnalités scientifiques étrangères ; ils auront une fonction de prospective et de conseil, au plein sens du terme, auprès des directions de département ; ils ne seront plus une simple chambre d'enregistrement, comme on le leur a souvent reproché ; les élections au conseil scientifique et conseil scientifique de département auront bientôt lieu, il faudra y prêter attention car les chercheurs éliront directement leurs représentants.

En ce qui concerne la réflexion stratégique au département SHS, le document d'orientation stratégique reste le cadre d'action de la direction scientifique. Deux objectifs viendront toutefois s'y ajouter :

- une approche renforcée de l'interdisciplinarité par rapport aux objets complexes ;
- une meilleure prise en compte de la dimension internationale.

La ligne d'action reste la même, le souci est d'accroître la capacité d'évolution (par innovation et anticipation) des SHS. Cela suppose de faire évoluer les unités et les périmètres, de faire évoluer le potentiel des disciplines : par exemple, comment redéployer les postes pour faire évoluer des disciplines ? Il faut associer à cette réflexion les sections et le conseil scientifique du département. Il faut améliorer la visibilité des SHS, en essayant de réduire la singularité des SHS, de montrer que comme pour d'autres domaines nous avons notre légitimité scientifique et nos besoins, qui sont eux aussi légitimes. Cette reconnaissance, il nous faut l'obtenir au sein même du CNRS. Mme Maurel insiste pour que la visibilité des SHS au CNRS soit meilleure au niveau national et international.

Mme Maurel revient ensuite sur les objectifs stratégiques.

### *L'interdisciplinarité*

Mme Maurel propose d'abord une définition de l'interdisciplinarité tiré du Trésor de la Langue Française : “ une approche des problèmes scientifiques à partir des points de vue de spécialistes de disciplines différentes.” Il s'agit donc d'une logique de croisement entre disciplines, qui est fondamentale pour assurer des recherches sur des objets complexes. Elle peut se décliner à deux niveaux :

- promouvoir des interactions fondamentales : c'est le cas du programme Société de l'information, construit avec le département SDV autour des enjeux cognitifs et mené

en collaboration avec le département STIC ; c'est le cas du programme Nature et société, autour des enjeux biologiques et culturels.

- Améliorer l'interface au sein des SHS, par de véritables opérations interdisciplinaires : infrastructures de recherche (projet d'unité de service pour rassembler toutes les données statistiques en sociologie et en science politique), réseau des MSH, centres de recherche à l'étranger, ACI (actions concertées incitatives), GIP (groupement d'intérêt professionnel), GIS (groupement d'intérêt scientifique).

Mme Maurel énumère les différentes ACI en cours : Origine de l'homme, du langage et des langues (qui a vu son budget passer de 3 à 5 MF et qui devrait se prolonger au niveau européen avec l'aide de la Fondation européenne pour la science) ; Société de l'information (avec SDV et STIC), qui a reçu un avis favorable du conseil scientifique et qui doit maintenant passer devant le conseil d'administration (ce programme est doté d'un budget de 6 MF, l'appel d'offre aura lieu au printemps et trois axes ont été retenus : gestion des connaissances et des contenus multimédia ; interactions hommes-systèmes d'information ; construction d'une économie et d'une société de l'information) ; Sciences biomédicales, santé et société (avec SDV et l'Inserm), dans laquelle le CNRS met 3 MF, l'Inserm 2 MF et une demande est en cours auprès de la MILDT pour un financement complémentaire ; Environnement, vie et société, qui est dans sa dernière année et dont le budget est passé de 11 MF à 10 MF ; Environnement et climat du passé, histoire et évolution (ECLIPSE), qui est dans sa 3<sup>e</sup> année et qui conserve un budget de 3 MF

L'amélioration des interfaces au sein de SHS passe aussi par des recrutements croisés, c'est-à-dire l'affichage d'un poste interdisciplinaire qui permet à une section de recruter un chercheur qui sera ensuite affecté dans un laboratoire relevant d'une autre section ; 14 postes de ce type sont créés en SHS ; une fois recruté, le chercheur est accompagné par un comité de suivi ou de tutorat, pour éviter l'isolement d'un jeune chercheur dans un environnement disciplinaire qui n'est pas le sien.

Mme Maurel cite enfin les écoles thématiques et les APN.

### *L'internationalisation de la recherche*

Il s'agit d'une priorité forte de la Direction de la Recherche au ministère.

Elle passe par une meilleure insertion internationale, une participation de la recherche française aux progrès de la connaissance. Il convient de favoriser l'organisation ou les participations à des colloques internationaux, les publications co-signées avec un chercheur étranger.

Il y a une spécificité des objets de recherche, qui sont des faits de culture, de société : il faut comparer, comprendre, interpréter les apports propres des différentes cultures. Pour cela, il faut pouvoir accéder à des terrains ou des sources de données à l'étranger.

Il faut encourager une circulation plus forte des hommes et des idées. De nouveaux accords ont été signés avec des centres de recherche aux Etats-Unis et en Asie. Un effort est fait sur les PICS : une quarantaine de créés.

Mme Maurel insiste sur la nécessité d'intégrer les SHS dans l'espace européen de la recherche. Il faut introduire les SHS dans le prochain PCRDT, comme disciplines de plein exercice. Pour l'instant, le seul thème inscrit est Citoyenneté et gouvernance, tandis que les STIC, l'environnement et la santé peuvent accueillir les SHS. Il faut adapter l'espace européen de la recherche à la spécificité des SHS : en structurant l'espace par des réseaux d'excellence ; en mettant sur pied des partenariats institutionnels, par exemple avec le Max Planck.

Mme Maurel présente une réforme importante en cours, celle qui concerne les écoles et centres français à l'étranger, sous tutelle soit du CNRS, soit du Ministère des Affaires Etrangères (MAE). Un accord a été signé entre le MAE, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et le Ministère de la Recherche en décembre 2000, qui reconnaît les missions de recherche et de formation à la recherche de ces instituts, avec le soutien des ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le MAE ne perd pas la tutelle sur ses centres mais il existe dorénavant un droit de regard des ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. L'objectif est la mise en réseau des chercheurs et instituts à l'étranger avec les organismes de recherche et de formation en France qui doivent servir de base arrière à ces instituts et inciter les chercheurs à s'y rendre.

Pour l'instant, seule la Méditerranée a fait l'objet d'une réorganisation, autour de quatre pôles régionaux :

- Maghreb (Tunis)

- Egypte, Soudan et péninsule arabe (le Caire)
- Proche Orient : Liban, Syrie, Jordanie (Damas)
- Turquie, Iran et Asie Centrale (Istanbul)

Il existe un comité d'orientation stratégique pour l'ensemble de ces instituts, chargé d'examiner les contrats d'objectif, les budgets et la nomination des directeurs. Il y aura ensuite un conseil scientifique pour chacun des pôles, qui donnera un avis sur les candidats au poste de directeur, les candidatures pour les CR et DR et les bourses. Des personnalités scientifiques, françaises et étrangères, vont siéger dans ces conseils scientifiques, pour 4 ans. Les premières réunions auront lieu en mai 2001.

En ce qui concerne le budget du département : le budget 2001 du CNRS est en hausse de 1,5% et celui des SHS de 10%. L'effort portera surtout sur les dotations de base des unités, qui augmenteront de 11%. Le département consacre 18 MF à loger, éclairer, chauffer les unités de recherche, alors qu'une majorité d'entre elles sont unités mixtes ! La MSU a récemment reproché au CNRS de ne pas suffisamment financer les infrastructures des unités de recherche : le département SHS va arguer du contraire, chiffres à l'appui. Des efforts seront aussi faits en matière d'instrumentation, avec une hausse de 17,5% du budget : cela concerne surtout les bibliothèques, équipements documentaires, bases de données, etc.

En ce qui concerne la campagne de recrutement des ITA, Mme Maurel annonce qu'il y aura 96 postes cette année, contre 45 en 2000, un nombre élevé qui s'explique par de nombreux départs à la retraite. Bien qu'élevé, ce nombre ne permettra pas de remplacer les départs à la retraite. Le département n'a pas les moyens de répondre à tous les besoins des unités avec des postes frais ou des AFIP, les arbitrages sont difficiles et douloureux. Mme Maurel abordera cette question lors d'une réunion le 2 mai 2001 avec les directeurs de laboratoire.

## **1.2. Discussion avec les membres de la section**

MC Kessler demande quand auront lieu les réunions des nouvelles instances, conseil scientifique et conseils scientifiques de département ?

Mme Maurel répond que le conseil scientifique se réunira le 27 septembre 2001 et qu'il aura à donner un avis pour les nominations d'une partie des membres des conseils scientifiques de

département, lesquels devraient se réunir entre octobre et novembre 2001 – voire en décembre après les sessions d’automne des sections, pour examiner les demandes de création et de renouvellement d’unités.

MC Kessler demande si la réforme des instituts à l’étranger ne concerne que la Méditerranée ?

Mme Maurel répond que oui, pour l’instant, mais il est question de l’étendre à l’ensemble des instituts français à l’étranger, et notamment les centres de Prague, Berlin et Oxford. En revanche, la réforme ne concerne pas les instituts sous tutelle du Ministère de l’Education Nationale (le Caire, Rome, Athènes). Malgré la volonté d’ouvrir ces instituts et écoles, des obstacles sont apparus du côté du Ministère de l’Education Nationale.

Par ailleurs, Mme Maurel insiste sur le fait que le CNRS a les moyens de nommer des chercheurs à l’étranger, d’accueillir des chercheurs étrangers sur des postes rouges, etc.

P. Laurens exprime son étonnement devant l’action concertée incitative Société de l’information qu’a présenté Mme Maurel, dont les lignes directrices sont déjà définies. En tant que représentant de la section 40 au conseil de département STIC, il participe aux efforts faits pour que les sciences humaines et sociales soient présentes au sein des STIC. Outre des relations avec les représentants d’autres sections de SHS au sein de ce conseil de département, il existe deux groupes de travail SHS dans le cadre du département STIC, dont un qu’il anime et qui réunit 24 chercheurs de SHS pour réfléchir à la manière d’articuler SHS et STIC [une présentation de cette action figure plus bas au point 8]. Il veut bien accepter que des initiatives diverses et variées soient prises, mais il ne comprend pas qu’il n’ait pas été informé de ce que mettait en place la direction SHS. Comment justifier vis-à-vis des 24 personnes qui participent à ce groupe de travail de l’intérêt de poursuivre leur réflexion si la direction SHS prend des décisions sans concertation ?

Mme Maurel répond qu’elle n’a pas été informée de l’existence de ces deux groupes et que P. Laurens a joué les électrons libres. En outre, elle reproche à P. Laurens d’avoir nommé les membres de son groupe. Par ailleurs, elle a préparé l’ACI avec le président de la section 34, donc il y a bien eu concertation et association des personnes concernées [le président de la section 34 siège au conseil de département STIC mais il n’a répondu, à la connaissance de P. Laurens, à aucune sollicitation concernant la constitution des groupes de travail SHS]. Enfin, elle considère que P. Laurens n’avait pas à prendre d’initiatives sans en informer la direction SHS.

P. Laurens précise qu'il n'a nommé personne, que le groupe s'est constitué suite à un appel à volontaires, qu'il n'avait aucun intérêt particulier dans cette question et que l'on ne peut donc se méprendre sur ses intentions.

Un débat s'engage avec l'ensemble de la commission, qui reproche à Mme Maurel le ton et le contenu de sa réponse à P. Laurens : s'il y a bien un problème d'absence de circulation d'information entre ces groupes de travail et la direction SHS, il est au moins partagé.

B. Péquignot précise que la direction n'a eu que 15 jours pour répondre à la demande adressée par la direction générale de monter des programmes interdisciplinaires et interdépartementaux (pour un budget total de 66 MF) à l'ensemble des départements : SHS a obtenu que deux de ses propositions soient retenues (sur six déposées), l'une sur Société de l'information, l'autre sur la santé et les risques sanitaires. Dans les deux cas, un projet concurrent au sein de STIC pour le premier programme, de SDV pour le second, n'a pas été retenu mais son thème intégré au projet de SHS.

La commission fait néanmoins remarquer au directeur et directeur adjoint qu'ils auraient pu consulter les représentants des sections SHS au conseil de département STIC avant d'élaborer leur programme. D'autant que la démarche du groupe de travail animé par P. Laurens consistait d'abord à faire un état des lieux des recherches, chercheurs et équipes dans le domaine des STIC dans les sections de SHS (y compris celles qui ne sont pas représentées aux STIC : 36 et 37), ce qui constitue une étape préalable indispensable à toute confection de programme. Mme Maurel répond que les axes du programme sont demeurés volontairement larges pour ne pas être trop contraignants. B. Péquignot ajoute qu'il est normal que P. Laurens n'ait pas été informé du lancement d'un programme, car cela relève d'une décision de la direction générale, pas du conseil de département. Ce n'est même pas une politique officielle de SHS, mais bien une réponse de la direction du département à une demande de la direction générale. Il a bien reçu un coup de téléphone de P. Laurens lui demandant des noms de chercheurs travaillant dans le champ des STIC au sein des SHS mais n'avait pas compris que c'était en vue de constituer un groupe de travail. Il met en cause la façon dont P. Laurens a reproché à Mme Maurel de ne pas l'avoir tenu informé du programme en cours d'élaboration : comment aurait-elle pu informer quelqu'un dont elle ignorait l'activité ? M.C. Kessler reconnaît qu'elle n'a pour sa part pas cru bon d'informer la direction scientifique de l'activité du groupe animé par P. Laurens tant celle-ci lui semblait bénéficier d'une large diffusion. La commission fait toutefois remarquer que les reproches de Mme Maurel ne portaient pas tant

sur un problème d'information (elle était au courant indirectement, sur la base d'informations manifestement malveillantes) qu'ils consistaient en une accusation faite à P. Laurens et son groupe d'avoir eu un comportement d'électron libre – ce qui aurait pu porter atteinte aux efforts de la direction SHS pour monter son propre programme. Il est reproché à la direction d'avoir eu un comportement technocratique dans le lancement de son programme, sans avoir préalablement fait un état des lieux ou consulté largement. B. Péquignot répond qu'il y a eu des consultations, notamment avec le président de la section 34, et qu'il s'est appuyé sur le projet de GDR Bidou ainsi qu'un document élaboré par M. Benghozi (président de la 37) à l'occasion de la mise à l'écart de sa section par la direction générale lors de la création du département STIC.

Il est fait état de la création par le gouvernement d'un GIS Prion, doté pour 2001 d'un budget de recherche de 160 MF, lequel sera distribué à l'issue d'un appel d'offre qui débutera en avril. Les SHS n'y sont représentés que par l'intermédiaire d'un chercheur CNRS, Michel Setbon, lequel n'a pour l'instant reçu aucun soutien du département SHS. Bien que la recherche en sciences sociales sur ce sujet soit une priorité, il existe un risque sérieux pour qu'aucun ou très peu de projets émergent dans ce domaine, ce qui pose deux questions : la direction SHS ne pourrait-elle prendre l'initiative d'organiser un réseau de chercheurs et de laboratoires travaillant sur ces questions, de manière à structurer des projets et servir d'appui logistique à M. Setbon ? ne faudrait-il pas envisager un effort de formation et de recrutement de jeunes chercheurs, accompagné d'écoles thématiques, sur plusieurs années dans le but d'organiser un milieu de recherche sur les questions de risque sanitaire ?

B. Péquignot répond que sur le risque sanitaire, il existe le programme avec l'Inserm qui vient d'être retenu par la direction générale du CNRS, les fonds seront disponibles en juin. Il insiste sur le fait qu'il est difficile de mobiliser les chercheurs sur ce sujet et qu'en outre, il existe des antagonismes forts entre les gens qui travaillent dans ce domaine, qu'ils soient économistes ou sociologues. Il y a une dispersion des chercheurs, un isolement et une absence de réseaux. Le département n'a pas les moyens de structurer ce milieu : c'est pour cela que ce programme avec l'Inserm a été mis sur pied, afin de constituer ce réseau et cette communauté de chercheurs qui manquent.

### **1.3. Vote d'une motion de soutien à Patrick Laurens**

Suite au débat intervenu entre la direction SHS et la commission au sujet des STIC, P. Laurens exprime son souhait de démissionner du conseil de département STIC et de passer la main en ce qui concerne l'animation du groupe de travail qu'il avait fondé. Plusieurs membres suggèrent de voter une motion de soutien, laquelle est rédigée de la manière suivante :

“ La section 40 remercie Patrick Laurens des initiatives qu'il a prises dans le cadre du mandat qu'elle lui a confié au sein du département STIC.

Elle regrette les qui pro quo qui ont surgi à ce propos avec la direction scientifique.

Elle demande à la direction scientifique de prendre acte du travail accompli au sein du forum animé par Patrick Laurens et de tirer tout le profit possible de la mobilisation que ce forum a permis. ”

Cette motion est votée à l'unanimité par les membres de la section 40.

## **2. Présence des collègues B et C lors des discussions au sujet des promotions CR1, DR1 et DRCE**

Une discussion s'engage autour de la présence des représentants des collègues B et C pour les promotions DR1 et DRCE, des représentants du collègue C pour les promotions CR1. Certains participants mettent en avant l'importance d'une égalité d'accès de tous les membres de la commission à l'ensemble de l'information, sans discrimination due au rang ; d'autres insistent sur l'incohérence d'une situation où à la session d'automne l'ensemble des membres de la commission siège lors des délibérations au sujet des unités et des chercheurs puis participe aux votes de classement des unités, tandis que la session de printemps se réunit en formation restreinte. D'autres participants en revanche soulignent qu'au vu des règlements du CNRS, rappelés par la directrice générale le 2 mars 2001 et par le secrétaire général le 26 février 2001, cette présence pourrait être source de recours devant le Conseil d'Etat et provoquer le risque d'annuler l'ensemble de la session ainsi que les décisions prises à cette occasion. L'exemple d'autres sections qui ont interprété les textes largement et autorisé les membres de rang B et C à assister à l'audition des rapports pour les avancements de grade est évoqué ; mais d'autres sections ont préféré s'en tenir à la lettre du texte et écarter les membres de rang B et C des discussions autour des promotions. Certains membres de la section insistent enfin

sur le fait que les règles sont peut-être absurdes mais qu'elles sont claires et doivent être respectées, ceux qui les contestent n'ayant d'autre solution que d'en demander la modification.

A l'issue de cette discussion, une motion est rédigée par des membres de la commission :

“ Pour assurer un bon fonctionnement des travaux du comité national, les membres de la section 40 considèrent qu'il importe d'assurer à chacun d'entre eux l'égalité d'accès à l'information concernant les laboratoires et les chercheurs qu'elle évalue, quel que soit leur rang. Pour ce faire, il leur semble nécessaire :

- que le CD-Rom qui sert de support à l'information sur les chercheurs soit le même pour tous ;
- que la présence de tous les membres de la commission soit assurée lors de la présentation des rapports destinés à l'avancement de grade des chercheurs.

Les membres de la section 40 souhaitent que les textes encadrant l'activité du comité national soient clarifiés en ce sens.”

La motion est adoptée avec 15 oui et 5 abstentions.

### 3. Préparation des concours de recrutement

composition des sections de jury

Régulation, communication, idéologie	Conflits, stratégies, négociation	Action collective, normes, valeurs	Pouvoir, représentation, institutions
--	--------------------------------------	--	---

\*Rappelons que les intitulés sont très généraux et que les jurys sont tous composés de manière équilibrée, sans privilégier un thème ou une sous discipline.

Autorisations à concourir

*CRI* :

Cheikh Diop : non

Eberhard Gruber : oui

Dietmar Loch : oui

CR2 :

Sébastien Dalgarrondo : oui

Pascale Dufour : oui

Nathalie Gomes : non

Tatiana Moullec : oui

Corinne Nativel : oui

Valérie Pouzol Ershaidat : non

Antoine Vauchez : oui

#### 4. Rapport de prospective et rapport de conjoncture

Il a été demandé à l'ensemble des sections et des départements de définir des objectifs stratégiques pour juin 2001, de manière à permettre au président du CNRS de préparer un contrat d'objectif avec le ministère. Plusieurs points retiennent plus particulièrement l'attention : l'internationalisation, l'interdisciplinarité et la valorisation et la recherche de partenaires.

Devant le peu de temps laissé pour réaliser ce travail et l'absence d'information claire quant à la forme et le contenu de ce document, MC Kessler présente une initiative commune aux présidents des sections 35, 36, 37 et 40 et qui vise, à partir des précédents rapports de conjoncture et des objectifs stratégiques de la direction SHS, à élaborer un document de base qui sera ensuite envoyé par e-mail à l'ensemble des membres des sections concernées pour avis. Outre les quatre présidents, un appel à volontaires est lancé. Cette initiative reçoit le soutien de la commission.

Par ailleurs, MC Kessler informe la commission qu'un groupe a été créé entre plusieurs présidents de section afin de réfléchir à l'avenir des aires culturelles dans les SHS. Une première réunion aura lieu le 28 mai, et là aussi un appel à volontaires est lancé.

Erhard Friedberg est désigné pour rédiger le rapport de conjoncture que doit élaborer toute commission durant sa deuxième année de mandat et qui sera remis en 2002. Il est demandé à tous les membres de la commission de relire le précédent rapport rédigé par Pierre Muller et

d'adresser toutes les remarques et les propositions à E. Friedberg avant la fin juin 2001. Celui-ci proposera une première version qui sera discutée lors de la session d'automne 2001 puis remettra sa version définitive pour la session de printemps 2002.

## 5. Point d'information sur le département STIC

P. Laurens fait le point sur la mise en place du département STIC. L'élection de son président s'est faite sans débat et avec un vote serré au 2<sup>e</sup> tour. Le nouveau président a proposé la création de groupes de travail pour élaborer une charte du département STIC, en commençant par procéder à un état des lieux. Une concertation s'est organisée entre les représentants des sections 29, 39 et 40 pour mettre au point un groupe de travail, le représentant de la 34 s'abstenant d'y participer. Il s'agissait de faire apparaître les SHS dans le débat autour des STIC. Trois orientations ont été retenues : l'homme dans la boucle informationnelle (comportements cognitifs) ; les questions de société liées aux TIC (usages et pratiques ; nouvelles régulations politiques, juridiques et économiques liées aux usages des TIC) ; les transformations organisationnelles et les territoires. P. Laurens a accepté d'animer le second groupe de travail, à la demande du président du conseil de département STIC.

P. Laurens en a informé l'ensemble des membres de la section 40, ainsi que tous les présidents de section concernés en SHS, y compris 36 et 37. Ce groupe de travail avait, comme tous les groupes, à répondre à trois questions :

1. un état des lieux des questions et des problématiques émergentes
2. les laboratoires et les chercheurs impliqués sur ces questions
3. les recommandations au département pour soutenir la recherche sur les STIC

Le groupe de travail réuni par P. Laurens comprend des 24 personnes issues des sections 29, 36, 37, 39 et 40, ainsi que des chercheurs du département STIC. Les gens sollicités ont réagi positivement à l'initiative de P. Laurens. Le groupe devait fonctionner initialement par forum électronique mais cela n'a pas été possible techniquement et depuis la mi-mars, le groupe fonctionne par e-mail. Les premières contributions reçues témoignent de ce qu'il y a un nombre non négligeable de gens qui travaillent sur des objets liés aux TIC. L'objectif est d'avoir un état de la situation pour le 15 mai.

Suite au débat survenu avec la direction de SHS, P. Laurens pose le problème de savoir si ce genre de réflexion a une pertinence, tant sur les TIC que sur l'interface SHS-STIC. Dans la mesure où il règne une certaine opacité autour du projet qui a sous-tendu la création du département STIC, il est regrettable que les SHS n'aient pas réussi à engager une réflexion commune mais fonctionne sur deux registres différents, la direction d'un côté, le groupe de travail SHS pour le conseil de département STIC de l'autre. P. Laurens présente sa démission avec l'intention que cela permette de poser le problème du manque de coordination au sein des SHS clairement, et avec l'espoir qu'une autre personne reprenne le travail engagé.

Un des membres insiste sur la nécessité d'avoir un représentant au département STIC, car ce thème reste un sujet transversal important, on ne peut pas s'en désintéresser, que l'on soit politiste ou sociologue. Dans la mesure où il existe un projet de GDR sur ce thème, ne pourrait-on pas regrouper le groupe de travail animé par P. Laurens et la réflexion déjà engagée dans le cadre de ce GDR ?

B. Péquignot informe la commission qu'il a incité M. Benghozi et Mme Bidou à se rapprocher en vue de monter un projet de GDR, qui intégrerait au minimum les sections 36, 37 et 40.

Il précise par ailleurs que les relations entre les directions SHS et STIC sont excellentes, la preuve étant le projet de MSH Nord qui comprend deux axes, Santé et société et Art et technologie, et auquel participe un laboratoire de STIC en informatique à Paris 13. Le programme qui a été retenu par le CNRS, Société de l'information, sera logé dans cette MSH et il est prévu de réfléchir à un nouveau label de MSH-STIC.

Un des membres plaide pour une stratégie de présence des SHS au sein des STIC.

Un autre souligne qu'un GDR peut-être un bon instrument pour créer une sous-communauté, avec des chercheurs et des doctorants. Il faut absolument que la section 40 ait un représentant au conseil de département STIC qui fasse acte de présence, tandis que l'animation du milieu des chercheurs en SHS travaillant dans ce domaine se fera plus dans le cadre d'un GDR. Il présente sa candidature en remplacement de P. Laurens.

E. Friedberg est élu avec 19 oui et 1 abstention.

## 6. Point d'information sur la formation permanente

Claire Thébault et Mireille Pongy présentent un compte-rendu de la réunion des correspondants formation du comité national qui a eu lieu les 6 et 7 février 2001. Un texte a été envoyé à tous les membres de la section dont voici les grandes lignes :

- la formation permanente ne concerne pas que les ITA mais tous les personnels ; il faut que le comité national et les unités se saisissent davantage de la formation comme instrument de réflexion stratégique et comme élément de mise en œuvre d'un projet scientifique ; la formation permanente devrait être mobilisée comme un moyen de mettre en œuvre une politique scientifique, au même titre que les GDR ou les postes fléchés, par exemple ; la formation continue doit être un critère d'évaluation des unités ;
- pour les écoles thématiques (85 par an au CNRS), il convient de veiller à leur vocation pédagogique, leur caractère pluri- ou interdisciplinaire, l'impact prévu sur le domaine scientifique ; les propositions devraient être évaluées en section par deux rapporteurs, un " scientifique " et un " formation " ;
- les plans de formation d'unité (PFU) doivent s'inscrire dans une stratégie scientifique du laboratoire, permettre une analyse des besoins en compétences et ne pas se résumer à une catalogue de formations individuelles.
- Le correspondant-formation des sections doit être attentif à l'existence d'un PFU dans l'évaluation d'une unité et assurer la remontée des besoins spécifiques à une même discipline auprès du bureau national de la formation.

## 7. Examen et classement des demandes et renouvellements d'accueil en détachement et de délégation dans le corps des chercheurs

*demande d'accueil en délégation*

Gilles Bataillon : non

Jean-Marc Berlière: prise en considération : non

Annie Collovald oui

Justin Daniel oui

Gilles Dorronsoro : oui

Christine Gavini non

Arnaud Lechevalier non

Jean-Louis Marie oui

Michel Messu oui

Alain Milon non

Alain Quemin non

Denis Salles oui,

Isabelle Sommier oui

Sylvie Strudel oui

Jean-Michel Utard non

Dominique Vinck oui

*demande d'accueil en détachement*

Gilles Bataillon non,

Jean-Claude Benvenuti non

Hélène Blanc non,

Alain Garrigou non,

Anne-Sophie Lamine non

Albert Lavigne non

Michel Messu oui

Pascal Michon non

Nghia Nguyen Tinh non

Pierre Tafani oui

Dominique Vinck oui

Michel Laffitte non,

*renouvellement d'accueil en délégation*

Estelle Bonnet à l'UMR 5042 Ganne : : oui

Daniel Borillo à l'ERS Chevallier : oui

Daniel Cefai à l'UMR 6054 Laborier oui

Jean-Jacques Cheval à l'UMR 5116 Sorbets : oui

Claude Gautier à l'UMR 6054 Laborier : oui

Jean-Pierre Lavaud à l'ESA 8019 Duriez : oui

*Renouvellement d'accueil en détachement*

Yann Maury à l'UMR 5112 Gaudin : non

*Vote d'interclassement*

Un premier vote permet de retenir 8 dossiers sur les 16 restants, qui ont chacun obtenu plus de 10 voix.

Le classement final est :

1<sup>er</sup> : Daniel Cefai

2<sup>e</sup> : Gilles Dorronsoro

3<sup>e</sup> : Annie Collovald

4<sup>e</sup> : Claude Gautier

5<sup>e</sup> : Dominique Vinck

6<sup>e</sup> : Justin Daniel

7<sup>e</sup> : Daniel Borillo

8<sup>e</sup> : Estelle Bonnet

9<sup>e</sup> : Sylvie Strudel

10<sup>e</sup> : Pierre Tafani

11<sup>e</sup> : Isabelle Sommier

12<sup>e</sup> : Denis Salles

13<sup>e</sup> : Jean-Louis Marie

14<sup>e</sup> : Michel Messu

15<sup>e</sup> : Jean-Jacques Cheval

16e : Jean-Pierre Lavaud

## 8. Intégration ITA dans le corps des chercheurs

Anne de Tinguy : avis favorable i

## 9. Titularisation des chargés de recherche stagiaires

Isabelle Berrebi-Hoffmann : ESA 8020 Desreumaux : oui

Olivier Costa: UMR 5116 Sorbets : oui

Eve Fouilleux : UMR 6051 Hassenteufel : oui

William Genyeis : UMR 5112 Assier-Andrieu : oui

Bruno Palier : ESA 7048 Perrineau : oui

## 10. Cas particuliers de chercheurs

*Chercheur à évaluation en automne 2000*

Béatrice Hibou : ESA 7050 Jaffrelot

Pierre Valarié : UMR 5112 Assier-Andrieu :

Christian Thuderoz: UMR 5061 Segrestin

*Changement de section*

Anne-Marie Waser : ESA 8035 Lenoir : de la 36 à la 40 : oui

*Changement d'affectation*

Patrick Michel du CEIFR (ESA 8054 Hervieu) au CERI (ESA 7050 Jaffrelot) : oui

Sophie Duchesne du CEVIPOF (ESA 7048 Perrineau) à la Maison Française d'Oxford (URA 1953 Sergeant) : oui

Bruno Groppo de l'ESA 8058 (Robert) au Centre Marc Bloch (URA 1795 Colliot-Thélène) : oui

Nicole de Montricher : du GAPP (UPR 268) au CERSA (ERS 2093 Chevallier) : oui

Yvonne Fortin : du GAPP (UPR 268) au CERSA (ERS 2093 Chevallier) : oui

François Frison-Roche : du GAPP (UPR 268) au CERSA (ERS 2093 Chevallier) : oui

Marie-Christine Kessler : du GAPP (UPR 268) au CERSA (ERS 2093 Chevallier) : oui

Daniel Borillo : en délégation du GAPP (UPR 268) au CERSA (ERS 2093 Chevallier)

Pierre Lascoumes : du GAPP (UPR 268) au CEVIPOF (ESA 7048 Perrineau) : oui

Marc Loriol : du GAPP (UPR 268) au Laboratoire Georges Friedmann (UMR 8593 Piotet) :  
oui

Michel Setbon : du GAPP (UPR 268) au LEST (UMR 6123 Verdier) : oui

Anne Verjus: du GAPP (UPR 268) au CERAT (UMR 5606 Gilbert) : oui

Jean-Marc Weller: du GAPP (UPR 268) au LATTTS (ESA 7082 Offner) oui

#### *Changement de direction*

CLERSE (ESA 8019) : Dominique DUPREZ remplace Bruno DURIEZ : oui

#### *Reconstitution de carrière*

Stéphane Cartier (UMR 5559 Campillo SDU)) : prise en considération : 20 oui

Olivier Giraud (UMR 6054 Laborier)) : prise en considération : 18 oui

Sylvie Ollitrault (ESA 8026 Sawicki)) : prise en considération : 19 oui

#### *Renouvellement de détachement*

Christian Thudero) : renouvellement de son détachement à l'INSA pour 2 an à compter du 1<sup>er</sup>  
septembre 2001 : oui

#### *Renouvellement de mise à disposition*

François Gipouloux: renouvellement de sa mise à disposition au Centre d'études français sur  
la Chine contemporaine : oui

## 11. Colloques

**Violences extrêmes** Jacques Semelin (avec Isabelle Sommier et Nathalie Duclos)

Ce colloque sera organisé dans le cadre de l'AFSP dont Pierre Muller est le secrétaire général.

Prise en considération : oui

Habib Bourguiba (Michel Camau et Vincent Geisser) ;

Pas pris en considération

Citoyenneté active et pratiques urbaines : sémantisation de la citoyenneté (Gilles Verpraet)

Pas pris en considération

La théorie de la régulation sociale : apports et limites (Gilbert de Terssac)

Prise en considération : oui

Reconfigurer l'action publique

Pas pris en considération

Le verbe italien : approches diachronique, synchronique, contrastive et didactique (Mathée Giacomo)

Pas pris en considération

Les mots de l'espace pour dire la conflictualité sociale (Rémi Geoffroy)

Prise en considération : oui

Concurrence et protection sociale (Patrick Hassenteufel)

Prise en considération : oui

*Vote de classement*

Le classement est :

1. Violences extrêmes
2. La théorie de la régulation sociale
3. Concurrence et protection sociale
4. Les mots de l'espace

## 12. Examen des demandes de subventions pour les revues

Classement en A, B et C :

Communisme : prise en considération : B

Critique Internationale : prise en considération A

Cultures et Conflits : prise en considération : A; vote sur plan à 4 ans : oui

Déviance et Société : prise en considération : A,

Egypte / Monde Arabe : prise en considération : B

L'Homme et la Société : prise en considération : B

Labyrinthe: prise en considération : C

Lusotopie : prise en considération : B

Pôle Sud : avis favorable à mi-parcours de contrat

Politique Africaine : prise en considération : A

Raisons Politiques : examen renvoyé à la session d'automne

Revue Française d'Histoire des Idées Politiques : avis réservé à mi-parcours de contrat, avec approbation du message du rapporteur : oui

Revue Française de Finances Publiques : A, avec message du rapporteur pour une ouverture vers la science politique, la sociologie des organisations et les politiques publiques

Revue Internationale de Politique Comparée : prise en considération :A

Sciences de la Société : avis favorable à mi-parcours de contrat

Travail, Genre et Sociétés : prise en considération : A,

## 13. Propositions pour l'attribution des médailles

*Médaille de bronze*

La section propose Vincent Dubois pour la médaille de bronze 2001.

### *Médaille d'argent*

La section propose Bernard Manin pour la médaille d'argent 2001.

La commission décide que pour l'attribution des médailles l'année prochaine, elle procèdera en deux temps : après la session d'automne, tous les membres de la commission seront invités à faire des suggestions, qui seront ensuite examinées en bureau de session de printemps. Des rapporteurs seront désignés et les candidatures examinées lors de la session de printemps.

### 14. Promotion CR1

Henri Bergeron : UPR 710 Friedberg : pris en considération

Anne-Chantal Dubernet : UMR 8593 Piotet : prise en considération

Virginie Guiraudon : ESA 8026 Sawicki : pris en considération

Eric Kerrouche : UMR 5116 Sorbets : non pris en considération

Jens Thoemmes : UMR 5044 de Terssac : pris en considération

#### *Vote de classement :*

1<sup>er</sup> : Anne-Chantal Dubernet (la seule à 4 ans)

2<sup>e</sup> : Virginie Guiraudon

3<sup>e</sup> : Henri Bergeron

4<sup>e</sup> : Jens Thoemmes

### 18. Promotion DR1

#### *Candidats :*

Gilbert de Terssac: UMR 5044 de Terssac

Catherine Didier : ESA 7050 Jaffrelot

Jean-Pierre Gaudin : UMR 5112 Assier-Andrieu

Claude Gilbert ( : UMR 5606 Gilbert

Gérard Grunberg : ESA 7048 Perrineau

Lucien Jaume: ESA 7048 Perrineau

Jean-François Leguil-Bayart : ESA 7050 Jaffrelot

Margaret Maruani : FRE 2189 Magri

Pierre Muller : ESA 7048 Perrineau

Jacques Palard : UMR 5116 Sorbets

Claude Sorbets : UMR 5116 Sorbets

*Le classement final est :*

1. Gérard Grunberg
2. Jean-François Leguil-Bayart
3. Claude Gilbert (en vue d'un poste de DR1 dans la section 41 - Gestion de la recherche)

## 15. Promotion DRCE1

Jacques Commaille: UPR 268 : pris en considération

Philippe d'Iribarne: UPR 31 non pris en considération

## III. Le point sur les motions adoptées le 2 avril

### *Motion 1.*

A propos de la crise du GAPP, qui a abouti à la démission de sa directrice et au départ de tous ses chercheurs sauf un, le comité de liaison s'inquiète de la multiplication des conflits suscités par la politique d'UMRisation rapide du CNRS, et demande instamment à la direction scientifique de soutenir plus fermement ses personnels face aux universités partenaires.

### *Motion 2. Sur la transparence des noms des rapporteurs lors des concours :*

Le comité de liaison rappelle la position du SNCS en la matière : assurer le maximum de transparence *a posteriori* si possible en donnant le nom du rapporteur ( à défaut en adressant les candidats au secrétaire ou à la présidente de la section), pour éviter de favoriser les candidats mieux introduits auprès des membres de la section, qui auront de toute façon l'information. Si la collégialité croissante des procédures fait que le rapport du rapporteur n'est qu'un élément parmi d'autres de l'avis final de la section, le rapporteur reste toutefois le seul à avoir lu à fond le dossier, le plus à même de mémoriser les débats, et donc le plus capable d'aider les candidats à se faire une idée de la manière dont leur candidature a été évaluée.



Paris, le 23 avril 2001

Madame Marie Claude Maurel

Directrice scientifique du département des Sciences de l'Homme et de la Société du CNRS

Madame la Directrice scientifique,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci joint un texte intersyndical voté à la suite de la crise d'un des laboratoires de la section 40 du CNRS, le GAPP.

“ A propos de la crise du GAPP, qui a abouti à la démission de sa directrice et au départ de tous ses chercheurs sauf un, les comités de liaison SNCS et SGEN de la section 40 s'inquiètent de la multiplication des conflits suscités par la politique d'UMRisation rapide du CNRS, et demandent instamment à la direction scientifique de soutenir plus fermement ses personnels face aux universités partenaires. des Sciences de l'Homme et de la Société du CNRS ” (motion votée à l'unanimité par le comité de liaison SNCS-SGEN de la section 40 du CNRS, Paris, le 2 avril 2001)

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce problème, nous vous prions d'agréer, madame la Directrice scientifique, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le bureau du comité de liaison intersyndical

Nonna Mayer

CEVIPOF-CNRS

*Copie à Monsieur Bruno Péquignot*

Directeur Scientifique Adjoint au Département des Sciences de l'Homme et de la Société du CNRS (section 36 et 40)

*Réponse de Mr Bruno Péquignot à la copie de la lettre adressée par e mail :*

23 Avril 2001

Chère collègue,

Je vous répond personnellement sans préjuger de la réponse que Mme Marie-Claude Maurel vous fera pour la Direction du Département.

Je vous remercie de l'information que vous me transmettez. Mais contrairement à vous et ayant eu à gérer ce dossier au jour le jour, je ne pense pas que le problème du GAPP soit lié au processus d'UMÉrisation. Ce processus n'a été qu'un prétexte et rien d'autre. De plus, je ne comprend pas bien l'allusion à une UME risation "rapide". Le rythme est celui assez lent de la contractualisation. De plus, il me semble que le Département a soutenu dans la mesure de ses moyens et très fermement les chercheurs, la sortie de crise a été choisie parmi d'autres possibilités que la Direction était prête à tenter de mettre en œuvre. C'est pourquoi, pour ce qui me concerne, je reste, malgré cette affaire grave, convaincu de l'intérêt de la politique de contractualisation.

Cela dit, qu'on puisse améliorer les rapports contractuels entre le CNRS et les Etablissements d'Enseignement Supérieur est sans doute possible voire nécessaire. Les réflexions et les suggestions de tous les acteurs de la recherche me semblent dans cet objectif utiles.

Bien cordialement

Bruno Péquignot

## **1V. CONVOCATION POUR LA RÉUNION DU COMITÉ DE LIAISON INTERSYNDICAL SNCS-GEN**

La réunion se tiendra :

**le mercredi 30 mai, de 12 heures à 14 heures**

Maison des sciences de l'homme

54 Boulevard Raspail 75006 Paris

**Salle 215, 2<sup>ème</sup> étage**